

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

05 juin 2020

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

N° 1434/2020

Objet :

VOTE DES
SUBVENTIONS 2020

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 051-215101395-20200616-1434-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes ROGER ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, après délibération, de verser les subventions suivantes :

<i>ASCJC Chepy</i>	<i>3 500€</i>
<i>Harmonie les Enfants de la Marne</i>	<i>200€</i>
<i>ACCA de Chepy</i>	<i>200€</i>
<i>École de musique intercommunale</i>	<i>435€</i>
<i>Familles Rurales (Moncetz-Sarry</i>	<i>220€</i>
<i>ADM R (Marne-Soude-Coole)</i>	<i>200€</i>
<i>Chenevière</i>	<i>100€</i>
<i>FNACA</i>	<i>100€</i>
TOTAL	4955€

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 22 juin 2020.

ID : 051-215101395-20200616-1434-DE

Fait

Le Maire,

J. ROUSSINET

